



LA PARTICIPATION DU PUBLIC ET LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU: OÙ EN EST LE DROIT INTERNATIONAL?

13 DECEMBRE 2013

Palais des Nations, Salle V

Depuis l'adoption de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et l'Agenda 21 de 1992, la participation du public dans le processus de décision en matière environnementale et de gestion des ressources naturelles a acquis un rôle de premier plan. Des instruments conventionnels internationaux, telle la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement de 1998, ont été pionniers dans la définition des règles dans ce domaine relatives à l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière environnementale. Le Protocole de Londres de 1999 sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux s'est inspiré de ces principes, reconnaissant que la participation du public dans le processus de décision est vitale pour garantir une meilleure gestion de l'eau. De même les mécanismes développés dans le cadre des organismes de bassin permettent de saisir les variantes des règles et standards relatifs à la participation du public, d'observer ses adaptations aux cas particuliers et d'évaluer les évolutions en cours.

Ce colloque offrira l'occasion d'analyser les tendances actuelles et nouvelles en matière d'implication des acteurs non-étatiques dans la gestion des eaux douces. Il fournira un cadre de discussion et d'échange pour identifier les bonnes pratiques en matière de participation du public au processus décisionnel et d'accès à la justice dans le domaine de la gestion des ressources en eau.

Les langues de travail de la conférence sont l'anglais et le français avec traduction simultanée.

09:30 **Café de bienvenue**

10:00 **Mot de bienvenue**

Laurence Boisson de Chazournes - Professeure à la Faculté de droit de l'Université de Genève et Responsable de la Plateforme pour le droit international de l'eau douce

Nicholas Bonvoisin - Secrétaire de la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU)

Session 1 **PARTICIPATION DU PUBLIC ET SES VARIANTES REGIONALES**

Présidence: **Introduction par la Présidente**

Laurence Boisson de Chazournes - Professeure à la Faculté de droit de l'Université de Genève et Responsable de la Plateforme pour le droit international de l'eau douce

10h20 **La participation du public et le Protocole sur l'eau et la santé**

Chantal Demilecamps, Chargée d'affaires en environnement, Secrétariat de la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et du Protocole sur l'eau et la santé, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU)

10h35 **La participation du public dans le cadre de la Commission internationale pour la protection du Danube**

Benedikt Mandl, Expert technique, Participation du public et Communication, Commission internationale pour la protection du fleuve Danube

10h50 **L'accord sur l'aquifère Guarani et le rôle des acteurs non-étatiques**

Francesco Sindico, Reader, Université de Strathclyde

11h05 **Commentateur** : *Ana Drapa*, Conseiller principal, Département de l'eau, des forêts et de la pêche, Ministère de l'environnement et du changement climatique, Roumanie

11h15 **DISCUSSION**

Présidence: **Introduction par le Président**

Makane Moïse Mbengue - Professeur associé, Faculté de droit, Université de Genève et membre de la Plateforme pour le droit international de l'eau douce

11h40 **L'état du processus de gestion intégrée des ressources en eau en eau dans le Bassin du Niger: l'expérience de l'implication des acteurs non étatiques**

Robert Dessouassi, Directeur de l'Observatoire du Bassin du Niger (ABN)

11h55 **La participation du public dans le cadre de l'Organisation de la mise en valeur du fleuve Sénégal**

Komlan Sangbana, Assistant d'enseignement et de recherche, membre de la Plateforme pour le droit international de l'eau douce, Faculté de droit, Université de Genève

- 12h10** **Le principe de la participation du public et la Commission mixte internationale entre les Etats-Unis et le Canada**
Mara Tignino, Maître-assistante et Coordinatrice, Plateforme pour le droit international de l'eau douce, Faculté de droit, Université de Genève
- 12h25** **Commentateur** : *Alistair Rieu-Clarke*, Reader in International Law, UNESCO Center for Water Law, Policy and Science, Université de Dundee
- 12:35** **DISCUSSION**
- 13:00** **Déjeuner**
- Session 2** **PARTICIPATION DU PUBLIC : LE RÔLE DES ACTEURS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX**
- Présidence**: **Introduction par la Présidente**
Laurence Boisson de Chazournes, Professeure à la Faculté de droit de l'Université de Genève et Responsable de la Plateforme pour le droit international de l'eau douce
- 15h00** **Les interactions entre le droit international et le droit national: le cas de l'Inde**
Philippe Cullet, Professeur, School of Oriental and African Studies, University of London
- 15h15** **Les acteurs de l'eau et de l'hydroélectricité en Suisse et en France: le cas du bassin du Rhône**
Géraldine Pflieger et Christian Bréthaut, Maître d'enseignement et de recherche, Institut des sciences de l'environnement, Université de Genève ; Chercheur post-doctoral, Institut des sciences de l'environnement, Université de Genève
- 15h30** **La participation du public dans les organes communs de bassin: le rôle des ONGs**
Serhiy Vykhryst, Expert, European ECO-Forum
- 15h45** **Commentateur**: *Jean Benoit Charrin* - Directeur, Waterlex, Genève
- 15h50** **DISCUSSION**

Session 3 PARTICIPATION DU PUBLIC, CONTRÔLE ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Présidence: Introduction par le Président

Stephen McCaffrey - Professeur, McGeorge School of Law, Université du Pacifique, Membre du Comité de mise en œuvre de la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

16h20 La participation du public dans la gestion des ressources en eau: la Convention d'Aarhus et son mécanisme de non-respect

Fiona Marshall, Chargée d'affaires en environnement, Secrétariat de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU)

16h35 L'affaire de Bystroe et le Comité de mise en œuvre de la Convention d'Espoo sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière

Félix Zaharia, Vice-président, Comité de mise en œuvre de la Convention d'Espoo sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontières

16h50 La justice par un autre nom? Les mécanismes de plainte des banques de développement

Vanessa Richard, Chargée de recherche au CNRS, Centre d'Etudes et de Recherche Internationales et Communautaires (CERIC), Université Aix- Marseille

17h05 L'accès à l'eau et les juridictions des droits de l'homme

Owen McIntyre, Senior Lecturer, Faculté de droit, University College of Cork

17h20 Commentateur: Yves Lador - Représentant permanent de Earth Justice auprès des Nations Unies, Genève

17:30 DISCUSSION

18h00 FIN DES TRAVAUX